



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction Départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux*

Châteauroux, le 30 avril 2024

CONCLUSION SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

SYNTHÈSE DES MOTIFS POUR L'APPROBATION DU :

Projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimum et maximum d'animaux soumis à plan de chasse à prélever pour la saison de chasse 2024-2025.

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, a été mis en ligne le 29 mars 2024 sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, le projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimum et maximum d'animaux soumis à plan de chasse à prélever pour la saison de chasse 2023-2024.

Le public avait jusqu'au 19 avril 2024 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique.

Bilan de la participation du public :

Dans le cadre de cette procédure, aucune remarque ne nous est parvenue sur le projet d'arrêté.

En conséquence, le projet d'arrêté mis à la consultation du public n'est pas modifié.

Le Directeur départemental des Territoires,

Rik VANDERERVEN

Horaires d'ouverture : 9h00-11h45 / 14 h 00-16h00
Tél. : 02 54 53 20 36

CS 60616- Cité administrative – Boulevard George Sand
36020 Châteauroux cedex